



République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

Le mardi 15 janvier 2019, la Cour Pénale Internationale (CPI) a rendu une décision portant acquittement et libération immédiate de l'ancien Président Laurent Gbagbo et de Monsieur Charles Blé Goudé.

Dans les heures qui ont suivi cette décision, des manifestations localisées de joie, d'une part et de désapprobation, d'autre part, ont été constatées dans certains quartiers d'Abidjan et quelques localités de l'intérieur du pays.

Le Gouvernement prend note de la décision rendue par la Cour Pénale Internationale.

Le Gouvernement prend également note de la décision du Procureur de la CPI de faire appel de cette décision.

Dans ces circonstances, le Chef de l'Etat et le Gouvernement ont une pensée pour les victimes et les assurent de leur soutien. Des mesures additionnelles seront prises au plan matériel et financier, en faveur des victimes de la crise post-électorale, en vue de les soutenir davantage.

Le Gouvernement souhaite que cette décision aille dans le sens de la décrispation dans notre pays, telle qu'engagée par le Président de la République, S.EM. Alassane Ouattara, à travers les actes forts qu'il a initiés dans le sens de la paix et de la réconciliation.

Le Président de la République et le Gouvernement réitèrent leur volonté de consolider la paix, la cohésion nationale et le développement de notre pays. Ils appellent l'ensemble des populations au calme, au pardon et à

la réconciliation. La Côte d'Ivoire a besoin de paix pour faire face aux défis de son développement économique et social afin de continuer d'améliorer les conditions de vie de tous les Ivoiriens.

Fait à Abidjan, le mercredi 16 janvier 2019
Sidi Tiémoko TOURE
Ministre de la Communication et des
Médias, Porte-parole du Gouvernement